



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Zaire

Question écrite n° 36638

### Texte de la question

M Lucien Richard attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du commerce exterieur, sur les consequences des mesures de nationalisation intervenues au Zaire en 1974. Il lui rappelle, en effet que les spolations, dont ont ete victimes, a cette epoque, les ressortissants francais presents dans le pays peuvent encore aujourd'hui, en depit des compensations intervenues entre-temps, etre evaluees a plus d'une douzaine de milliards de francs. S'agissant d'un contentieux qui fait l'objet depuis plusieurs annees de negociations bilaterales avec le Zaire sous l'egide du ministere des affaires etrangeres, il souhaiterait notamment savoir si l'accord interimaire d'indemnisation signe en juin 1987 est en voie d'etre confirme et si la mesure de suspension provisoire des aides au Zaire est dans cet intervalle strictement observee. Plus precisement, il lui demande de lui indiquer si l'etablissement d'un lien direct entre l'octroi de financements nouveaux et le reglement complet et satisfaisant du litige reflete toujours la position du Gouvernement dans cette affaire.

### Texte de la réponse

Reponse. - zairois d'un accord d'indemnisation des Francais dont les biens ont ete nationalises rend sans objet des mesures de suspension provisoire des aides financieres au Zaire. La partie zairoise respecte jusqu'a present les dispositions de l'accord : une premiere tranche de l'indemnite a, en effet, ete versee a bonne date. Dans le cas ou des difficultes apparaîtraient lors des reglements de la seconde et derniere tranche, qui doit normalement intervenir le 31 decembre 1988, le Gouvernement francais examinera les moyens les plus appropries pour obtenir de la partie zairoise qu'elle respecte ses engagements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Richard Lucien](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36638

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** commerce extérieur

**Ministère attributaire :** économie, finances et privatisation.

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 651

**Réponse publiée le :** 9 mai 1988, page 2015